

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 Mars 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes COOREVITS Catherine et LE BOUEDEC Christiane.

OBJET :	<i>Modification des rythmes scolaires des écoles publiques de Blain.</i>
----------------	--

N° 2018 / 03 / 16

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Éducation,
Vu le décret n°2017-110 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, paru au journal officiel le 28 juin 2017,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Blain du 30 novembre 2017 présentant la demande de dérogation pour modifier les rythmes scolaires pour les écoles publiques,
Vu le courrier de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique en date du 6 février 2018 accordant la demande dérogation,
Vu l'avis favorable, de la Commission Éducation - Enfance – Jeunesse – Formation du 5 mars 2018,
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'arrêter les horaires suivants pour les écoles publiques de Blain :

Lundi de 8h55-11h55 et 13h25-16h25

Mardi de 8h55-11h55 et 13h25-16h25

Jeudi de 8h55-11h55 et 13h25-16h25

Vendredi de 8h55-11h55 et 13h25-16h25

Cette organisation serait mise en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Vote : 23 pour – 6 contre.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 26 Mars 2018,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20180322-CM-2018-03-16-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018